

Saint-Benoît

Au Fil du Temps

Éditorial

Chers concitoyens,

Le printemps arrive, avec lui les beaux jours. Nous allons pouvoir sortir de nouveau, nous occuper de nos jardins, donc profiter de la vie.

Après les jours gris de cet hiver, qui fut un vrai hiver avec une période assez longue de froid et de neige, le tonnage de sel de déneigement en témoigne, nous allons profiter de la nature. Après tous ces inconvénients bien nécessaires pour le repos de la nature, nous revivons.

Après la fraternité et la liberté évoquées dans les précédents bulletins, parlons solidarité.

Solidarité envers les victimes des catastrophes dans le monde, chacun y participe selon ses souhaits et ses moyens.

Solidarité locale, nous avons dans notre village la chance d'avoir tous les commerces de proximité. Pour combien de temps ? En sommes-nous conscients ?

Nos commerçants sont courageux, disponibles, dynamiques, ils ont aussi besoin de notre soutien.

Aujourd'hui, nous pensons nous simplifier la vie en allant dans les grandes surfaces. Cela est vrai, mais quand nous vieillirons, ne serons-nous pas contents de trouver un commerce près de notre domicile ?

Un petit effort. Prenons la direction de nos commerces locaux. Cela sera bien pour tout le monde et nous préserverons l'activité économique de notre village. Soyez-en remerciés à l'avance.

C'est aussi cela la solidarité.

Cordialement

Le Maire,
Gilbert Coutellier



Manifestations

BROCANTE

Dimanche 25 avril 2010 :

LES PASSIONNÉS de Saint-Benoît font SALON

Dans le cadre de la Brocante qui aura lieu le 25 avril prochain, le comité des Fêtes organise un « Salon des Passionnés » à la Salle des Fêtes, rue Max Jacob.

Salon des Passionnés



Salle des
Fêtes
Dimanche
25 avril

Saint-Benoît-sur-Loire
Les habitants vous font partager leurs passions



Que vous soyez aquariophile, dentellière, maquettiste, encadreur, photographe, astronome, passionné de jardin, d'échecs, de gastronomie ou d'œnologie, le Comité mettra à disposition le matériel nécessaire à l'exposition de votre hobby. Déjà, plusieurs habitants de Saint-Benoît ont réservé leur place (inscription gratuite). Comme eux, venez faire partager votre passion durant cette journée.

Pour tous renseignements, vous pouvez nous contacter au 0626565624 ou 0688326440.

CONCERT DE PRINTEMPS par VALPHONIE VENDREDI 23 AVRIL (Salle Polyvalente de Bray-en-Val)

FEUX DE LA SAINT-JEAN - SAMEDI 26 JUIN

Manifestations Sportives

TOURNOI DE FOOTBALL
SAMEDI 8 MAI et DIMANCHE 9 MAI

FÊTE DU BASKET - SAMEDI 22 MAI

FÊTE DES ENFANTS – GYM POUR TOUS
SAMEDI 5 JUIN (Salle Polyvalente)

FÊTE DES ULM
SAMEDI 5 JUIN et DIMANCHE 6 JUIN

infos pratiques

PLANNING DU BALAYAGE DES RUES

Pour information, voici les prochains passages en centre-ville de la balayeuse pour le curage mécanique des caniveaux :

- VENDREDI 2 AVRIL 2010.
- VENDREDI 23 AVRIL 2010.
- VENDREDI 14 MAI 2010.
- VENDREDI 4 JUIN 2010.
- VENDREDI 25 JUIN 2010.

RAPPEL

La veille au soir des dates indiquées ci-dessus, veuillez stationner votre véhicule à un emplacement non gênant pour le passage de la balayeuse.

Merci de votre compréhension et de votre bon sens civique.

Le premier adjoint,
Gilles BURGEVIN.

PRÉPARATION DU COMICE AGRICOLE

En vue du comice agricole des 3, 4 et 5 juillet prochain, le comité des fêtes recherche des bénévoles sur la commune.

Se rapprocher du président M. Marc BONNEAU au 02 38 35 75 53.

DÉMARCHES ADMINISTRATIVES

CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ

PREMIERE DEMANDE

Vous ne possédez ni carte d'identité ni passeport, ou votre carte d'identité cartonnée est périmée depuis plus de deux ans, produire :

- un justificatif d'état civil (extrait ou copie intégrale d'acte de naissance)

- un justificatif de nationalité française (sauf si le demandeur est né en France et que l'un au moins de ses parents est né en France). N'est plus demandé pour un renouvellement d'une carte d'identité sécurisée.

- un justificatif de domicile ou de résidence.

- 2 photographies d'identité identiques, récentes (format 35mm x 45 mm).

RENOUVELLEMENT

Vous possédez déjà une carte d'identité (même cartonnée) périmée depuis moins de deux ans ou vous avez un passeport sécurisé, produire :

- 2 photographies d'identité identiques, récentes (format 35mm x 45 mm).

- un justificatif de domicile ou de résidence.

- L'ancienne carte d'identité cartonnée ou sécurisée à renouveler.

- un timbre fiscal de 25 € en cas de non présentation de l'ancienne carte d'identité

PASSEPORT

Depuis le 29 juin 2009, seules les mairies équipées d'une station d'enregistrement peuvent délivrer les passeports biométriques. Les plus proches de Saint-Benoît sont **Sully-sur-Loire** et **Châteauneuf-sur-Loire**.

Si vous choisissez la mairie de **Châteauneuf-sur-Loire**, Il est préférable de prendre contact par téléphone, préalablement à votre visite avec le service à la population au **02 38 58 41 18** ou en allant sur le site internet www.chateauneufsurloire.com. Afin de se munir des pièces nécessaires.

Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi de 8h15 à 11h30 et de 13h30 à 17h

AUTORISATION DE SORTIE DU TERRITOIRE

Pièces à fournir :

- Pièce d'identité du mineur.

- Livret de famille.

Présence obligatoire des parents



DÉPISTAGE ORGANISÉ DES CANCERS

« DES MILLIERS DE VIE A SAUVER CHAQUE ANNÉE »

DÈS 50 ANS, LE DÉPISTAGE ORGANISÉ DES CANCERS, C'EST TOUS LES 2 ANS !

Le dépistage organisé du cancer du sein :

L'ADOC Loiret invite l'ensemble des femmes âgées de 50 à 74 ans à réaliser tous les 2 ans une mammographie (radiologie des seins) chez un radiologue agréé de leur choix dont les coordonnées figurent sur la liste jointe au courrier.

L'examen comprend une mammographie (deux clichés par sein) accompagnée d'un examen clinique et d'un entretien avec le radiologue.

La mammographie est gratuite, elle est prise en charge à 100 % par l'assurance maladie sans avance de frais.

Les clichés normaux font ensuite l'objet d'une deuxième lecture à l'ADOC Loiret par un radiologue expert. Cette deuxième lecture a permis de dépister 7,5 % de cancers supplémentaires en 2008.

Dans le Loiret, en 2008, seulement 48 % des femmes concernées ont choisies de bénéficier des avantages du dépistage organisé du cancer du sein. Malgré cette participation encore insuffisante, depuis

2004, 747 cancers du sein ont été détectés dans le Loiret.

Le dépistage organisé du cancer colorectal :

Toutes les personnes âgées de 50 à 74 ans reçoivent tous les 2 ans un courrier de l'ADOC Loiret les invitant à consulter leur médecin traitant qui pourra leur remettre un test Hémocult II ® (test de recherche de sang invisible dans les selles).

Ce test est simple, indolore et à réaliser chez soi. **Il est pris en charge à 100 % par l'assurance maladie.**

Le test Hémocult II ® est différent de la coloscopie. La coloscopie, examen permettant de visualiser l'intérieur de l'intestin ne sera effectuée que si le test est positif.

Lorsque vous vous rendez chez votre médecin traitant, présentez-lui, dès le début de la consultation, la lettre d'invitation que l'ADOC Loiret vous a adressée. Il vous remettra le test que vous réaliserez à votre domicile.

D'ores et déjà, sur les **45469 personnes ayant pratiquées un test, 894 coloscopies ont été réalisées et ont permis de découvrir 63 cancers. De plus, 322 polypes (tumeur bénigne pouvant se transformer en cancer) ont pu être retirés grâce à la coloscopie.**

Un cancer colorectal pris en charge précocement guérit dans plus de 9 cas sur 10.

Alors n'hésitez plus, ne laissez pas passer votre tour, cet examen peut vous sauver la vie.

Votre médecin traitant est le mieux placé pour vous renseigner sur ces dépistages organisés.

Parlez-en avec lui le plus tôt possible ou appelez l'ADOC Loiret au :

02-38-54-74-00.

ADOC Loiret - BP 40016 - 45015

ORLEANS CEDEX 1

Fax : 02 38 54 74 04

Dépistage du Cancer Colorectal :

02 38 54 74 02

adocloiret.ccr@orange.fr

Dépistage du Cancer du Sein :

02 38 54 74 00

secretariat.adoc45@wanadoo.fr

DON DU SANG

Besoin important !

Venez nombreux à la salle des Fête le vendredi 23 avril de 16 heures à 19 heures.



infos pratiques

MAUVAISE DISTRIBUTION DU BULLETIN N° 57

Nous avons constaté que certains quartiers n'avaient pas reçu le bulletin municipal de décembre. Nous avons fait le nécessaire auprès du centre de distribution du courrier de Châteauneuf-sur-Loire pour que ce type d'incident ne se reproduise plus.

Pour les personnes n'ayant pas reçu le bulletin n° 57, vous pouvez le télécharger à partir du site internet : www.saint-benoit-sur-loire.fr en cliquant sur l'onglet à gauche "Documentation", ou venir le chercher en Mairie.

Jean-Claude ASSELIN



QU'EST-CE QUE LE MÉDIATEUR NATIONAL DE L'ÉNERGIE ?

Il s'agit d'une institution publique indépendante au service des citoyens pour tous les sujets relatifs à l'électricité et au gaz naturel.

Ses missions :

1 – Informer les consommateurs sur leurs droits en les conseillant pour qu'ils se repèrent mieux dans cette nouvelle réalité qu'est l'ouverture des marchés de l'électricité et du gaz naturel.

2 - Protéger les consommateurs en apportant des solutions aux litiges qu'ils rencontrent avec les fournisseurs d'électricité et de gaz naturel.

Comment le saisir ?

Par courrier : (sans affranchissement)

Médiateur national de l'énergie

Libre réponse n° 59252

75443 PARIS Cedex 9

Par internet :

www.energie-info.fr

www.energie-mediateur.fr

Par téléphone :

N° azur : 0 810 112 212

REPAS À DOMICILE

Nous vous rappelons qu'un service de repas à domicile est proposé aux habitants de Saint-Benoît-sur-Loire.

Pour en bénéficier, il faut être âgé de 70 ans au moins ou relever d'une hospitalisation ou souffrir d'un handicap.

Ces repas sont préparés par la société **AVENANCE**. Les livraisons sont effectuées par un agent communal.

le lundi pour le repas du mardi,

Le mardi pour le repas du mercredi,

le mercredi pour le repas du jeudi,

le jeudi pour les repas du vendredi et du samedi,

et le vendredi pour les repas du dimanche et du lundi.

Le coût d'un repas est de 6,82 €.

Pour tous renseignements, s'adresser à la mairie de Saint-Benoît-sur-Loire au 02.38.35.73.28.



LE RECENSEMENT ET LA JOURNÉE D'APPEL DE PRÉPARATION A LA DÉFENSE

Dans les trois mois qui suivent leur 16^{ème} anniversaire, tous les jeunes français, garçons et filles, doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile ou au Consulat s'ils résident à l'étranger.

Cette démarche obligatoire s'insère dans le parcours de citoyenneté qui comprend outre le recensement, l'enseignement de défense et la Journée d'Appel et de Préparation à la Défense (JAPD).

Le recensement facilite l'inscription sur les listes électorales et permet d'effectuer la Journée d'Appel et de Préparation à la Défense (JAPD). Cette journée donne lieu à la délivrance d'un certificat qui est exigé pour se présenter aux concours et examens organisés par les autorités publiques (permis de conduire, baccalauréat, inscription en faculté...).

Pour effectuer cette démarche, vous devez vous présenter à la mairie muni(e) d'une pièce d'identité, du livret de famille et d'un justificatif de domicile.

RACCORDEMENT A L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Si vous habitez dans une zone d'assainissement collectif, la loi vous oblige à raccorder votre maison au réseau public d'assainissement.

Ces travaux doivent être effectués au plus tard **dans les deux ans** qui suivent la mise en service de ce réseau.

Dans le cas contraire, la commune peut faire procéder aux travaux après mise en demeure.

COMMENT RACCORDER VOTRE HABITATION ?

Vous devez en faire la demande en mairie. Le raccordement consiste à mettre en place un dispositif d'évacuation des eaux usées qui va de la canalisation publique jusqu'à la limite de votre propriété. Un règlement du Service d'Assainissement de la commune vous sera alors remis auquel vous vous engagez à vous conformer.

En parallèle, vous devez prendre contact avec un technicien de la SAUR, la société gestionnaire du Service de l'Assainissement collectif sur notre commune au **02 45 77 00 00** pour l'établissement du devis pour les travaux.

Pour la réalisation des travaux, vous devrez déposer en mairie un chèque de **1 500 €** par logement raccordé correspondant à la taxe de raccordement votée par la Collectivité, libellé à l'ordre du Trésor Public.

Une fois les travaux terminés, et avant la fermeture de la tranchée, vous avez l'obligation de vous mettre en contact avec la SAUR au 02 45 77 00 00 pour la vérification de la conformité du raccordement tel que le stipule l'article 43 du règlement :

« Le service d'assainissement se réserve le droit de contrôler la conformité d'exécution des réseaux privés par rapport aux règles de l'art, ainsi que celle des branchements définis dans le présent règlement. Dans le cas où des désordres seraient constatés par le service d'assainissement, la mise en conformité sera effectuée par le propriétaire ou l'assemblée des copropriétaires avant raccordement au réseau public. »

*En cas de non respect de ces règles, la SAUR sera amenée à vérifier l'état de votre raccordement. Dans ce cas, la vérification de la conformité du raccordement, si la démarche n'a pas été effectuée au moment des travaux, vous coûtera **152 € HT**.*

BANCS HAMEAU DU PORT

Courant janvier, de nouveaux bancs et une borne offerts par l'Association des Amis du Port ont été installés au bord de la Loire, au niveau des jeux pour les enfants. Que cette association en soit vivement remerciée.



JEUX DU PORT

De nouveaux jeux au Port, pour les enfants de moins de 6 ans ou moins de 12 ans selon le type de jeu, viennent d'être installés en remplacement des anciens jeux qui ne correspondaient plus aux normes en vigueur.



La Municipalité a profité de ces changements pour installer une clôture et un portillon autour de l'aire de jeux afin d'empêcher l'intrusion de nos amis les animaux dans un but sanitaire et d'assurer la sécurité des enfants, la Loire étant bien proche.



RETOUR DU BOURDON DE LA BASILIQUE

Le 17 février au matin, devant une assistance composée de moines et de curieux, une énorme grue installée au pied de la Basilique a permis à la cloche « Benoist » de retrouver son clocher.

Cette grosse cloche tricentenaire d'un poids de 1 565 kg avait été descendue du clocher de l'abbaye de Saint-Benoît le 14 mai dernier pour être rechargée en métal dans les ateliers BODET.

DÉFIBRILLATEURS ET FORMATION AUX PREMIERS SECOURS

Dans le bulletin municipal de septembre 2009, nous vous annonçons l'installation prochaine de 3 défibrillateurs sur la commune. Ceux-ci sont désormais opérationnels.

Nous vous rappelons que les lieux d'implantations sont : la salle polyvalente/gymnase, les vestiaires du terrain de football et l'extérieur de la Pharmacie Spire.

Trois sessions de formation à l'utilisation de ces appareils ont été organisées récemment pour permettre aux principaux utilisateurs des locaux,

associations diverses, sportives, de savoir utiliser ce type d'appareil.

Une nouvelle session de formation aux premiers secours sera bientôt organisée au centre de secours de SAINT-BENOIT-SUR-LOIRE.

Inscrivez-vous auprès de :

– Franck FERREIRA 06 67 60 43 37

– Olivier ROLLION 06 77 09 07 97



VANDALISME A L'ÉCOLE DES PETITS

Le 28 décembre dernier, nous déplorons un acte de vandalisme à l'école des Petits. En effet, une ou des personnes malveillantes ont allumé un feu dans les poubelles placées dans les toilettes de l'école.

Heureusement, ce début d'incendie criminel a pu être rapidement maîtrisé. A 5 minutes près, les conséquences auraient pu être beaucoup plus graves. Des dégâts ont quand même été causés : murs et portes noircis, détérioration de l'installation électrique, carrelage endommagé ... coûtant 1200 € à la collectivité !

Une enquête de gendarmerie est en cours.



CONSTRUCTION DU GROUPE SCOLAIRE

Comme chacun a pu le constater, Les travaux du nouveau groupe scolaire avancent et ce, malgré les intempéries qui ont ralenti et même arrêté par moment, la construction.

Depuis fin février, la couverture est posée ainsi que les huisseries extérieures, cette avancée importante doit faciliter le travail des entreprises intervenant à l'intérieur du bâtiment.



QUESTIONNAIRE "DICRIM ET PCS"

Nous remercions vivement les 255 foyers qui ont répondu au questionnaire sur le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM), distribué avec le bulletin municipal de décembre.

Grâce à une connaissance précise des situations de chacun, ce document va nous permettre de prévoir l'organisation à mettre en place en cas de catastrophes naturelles, pour pouvoir porter secours à toute la population dans les meilleurs délais.

Le DICRIM est élaboré conjointement par les communes constituant la Communauté de Communes Val d'Or et Forêt ainsi que les communes de Saint-Père-sur-Loire et Saint-Martin d'Abbat. Celui-ci sera transmis à chaque foyer dans le courant de l'année.

Nous remercions les nombreuses personnes qui se sont déclarées spontanément, prêtes à apporter une aide en cas de besoin ou à prêter du matériel. Preuve que l'entraide et la solidarité existent encore...

GEL ET SALAGE



Cet hiver a été particulièrement rude et nous avons dû faire face à des conditions météorologiques assez difficiles, notamment sur les routes. Les services techniques ont été très actifs et malgré les difficultés d'approvisionnement en sel, le maximum a été fait pour vous permettre de vous déplacer.

Depuis mi-décembre, 20 tonnes de sel ont été répandues sur les routes communales pour rendre le réseau plus praticable. Sachez qu'en temps normal, 4 à 5 tonnes sont déversées sur les routes de Saint-Benoît. Si les années futures confirment le retour à des hivers plus rigoureux et à des épisodes neigeux plus fréquents, il faut savoir que l'utilisation de sel sera de moins en moins autorisée, ne serait-ce que pour préserver notre environnement. Ce sera alors à chacun de savoir faire preuve de vigilance et de prudence en limitant ses déplacements et en équipant ses véhicules de pneus adaptés.

GARDERIE PERISCOLAIRE LA RUCHE DES FILOUS

La garderie sera ouverte pendant les vacances de Pâques **du 6 au 9 avril 2010.**

Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter Madame Sandrine LEFEVRE, Présidente de l'Association « Familles rurales » au **02 38 35 13 63** ou l'accueil de la garderie au **02 38 35 11 47.**



SIGNALISATION DES ENTREPRISES ET ARTISANS

A la demande des Entrepreneurs et Artisans de Saint-Benoît et après 18 mois d'étude et de réalisation par une Commission mixte comprenant des Élus et des Représentants des Entreprises et Artisans, une signalisation, hors Centre Bourg, a été mise en place, depuis fin février.

L'objectif de cette signalisation est, avant tout, de faciliter l'accès aux entreprises et artisans par les véhicules venant de l'extérieur de Saint-Benoît, en diminuant, entre autres, les arrêts intempestifs pour les

recherches de destinataire, les mauvaises directions, les camions en Centre Bourg, ...

Chacun des entrepreneurs et artisans a payé ses propres panneaux, la municipalité prenant en charge les panneaux génériques, les mâts et la pose du tout.

La Municipalité remercie toutes les personnes ayant participé au projet et que cette collaboration élus/habitants de Saint-Benoît puisse servir d'exemple pour de futurs projets.



TARIFS MUNICIPAUX - LOCATION DES SALLES

Salle des Fêtes

	PARTICULIERS ET COMMERÇANTS DE LA COMMUNE	COMMERÇANTS HORS COMMUNE	GROUPES, ORGANISMES IMPLIQUÉS DANS LA COMMUNE	GROUPES SCOLAIRES ASSOCIATIONS EXTÉ- RIEURES À LA COMMUNE
Fête familiale avec repas ou buffet	130 €			
Vin d'honneur	50 €			
Exposition-vente	160 €	250 €		
Le vendredi (quand location le samedi suivant)	50 €			
Réunions, Conférence, Assemblée Générale			½ journée 120 € 1 journée 170 €	½ journée 120 € 1 journée 170 €
CAUTION	300 €	300 €	300 €	300 €

Salle Polyvalente

TYPES DE MANIFESTATIONS	PARTICULIERS ET ASSOCIATIONS DE LA COMMUNE	PARTICULIERS ET ASSOCIATIONS HORS COMMUNE
SALLE		
1 - Noces, repas de famille, banquet, bal, buffet, conférence avec déjeuner, arbre de Noël avec déjeuner.	1 jour : 200 € 2 jours : 320 €	1 jour : 450 € 2 jours : 700 €
2 - Matinée, soirée théâtrale, conférence payante, concours de jeux de cartes, loto, arbre de Noël sans déjeuner.	120 €	320 €
3 - Vin d'honneur, galette, conférence non payante, réunion, pique-nique.	70 €	160 €
4 - Vin d'honneur, galette, conférence non payante, réunion lorsque la salle des fêtes est indisponible.	50 €	½ journée 120 € 1 journée 170 €
5 - Le Vendredi après-midi (quand location le samedi).	70 €	70 €
CUISINE		
Noces, repas de famille, banquet, bal, buffet, conférence avec déjeuner, arbre de Noël avec déjeuner.	90 €	90 €
Vin d'honneur, galette, conférence non payante, collation.	40 €	60 €
CAUTION	300 €	600 €

AGENDA

En Avril :

- Samedi 10 > Loto du Football – Salle Polyvalente
Mercredi 21 > Mercredi du Conte à la Bibliothèque (16h30)
Vendredi 23 > Assemblée Générale des Amis du Port – Salle des Fêtes
Vendredi 23 > Don du sang – Salle des Fêtes (16h à 19h)
Vendredi 23 > Concert de printemps « Valphonie » à Bray en Val
Samedi 24 > Chasse aux œufs – APE Ecoles Publiques
Dimanche 25 > Foire à la brocante + salon des passionnés à la Salle des Fêtes

En Mai :

- Samedi 8 > Armistice
Samedi 8 > Tournoi de Football
Dimanche 9 > Tournoi de Football
Samedi 15 > Élection de Miss Comice à Dampierre-en-Burly
Mercredi 19 > Mercredi du conte à la bibliothèque (16h30)
Samedi 22 > Fête du Basket - Assemblée Générale et repas – Salle Polyvalente
Mercredi 26 > Repas de printemps « Amicale des Retraités » – Salle des Fêtes

En Juin :

- Samedi 5 > Fête des enfants « Gym pour tous » Salle Polyvalente
Samedi 5 > Fête des ULM
Dimanche 6 > Fête des ULM
Dimanche 13 > Kermesse des Ecoles Publiques
Mercredi 16 > Mercredi du Conte à la Bibliothèque (16h30)
Samedi 19 > Fête de l'école Sainte Marie
Dimanche 20 > Fête de la musique « Valphonie + Ecole de Musique » – Concert en plein air
Mardi 22 > Spectacle musical "École des Petits" – Salle Polyvalente
Jeudi 24 > Pique-nique « Amicale des retraités » à l'étang communal
Samedi 26 > Feux de la Saint-Jean
Du Vendredi 25 au Dimanche 27 > Comité de jumelage – Accueil de nos Amis Allemands
Mardi 29 > Spectacle musical « Ecole des Grands » – Salle Polyvalente

PROGRAMME DES CONCOURS 1^{ER} SEMESTRE 2010 AUX ATTELAGES DU MARAIS

- 11 avril 2010 : Concours de saut d'obstacles poneys/chevaux.
9 mai 2010 : Concours de saut d'obstacles poneys/chevaux.
30 mai 2010 : Concours de dressage.
27 juin 2010 : Concours EQUIFUN : parcours ludique sur poneys.



EXPOSITIONS

OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL VAL D'OR ET FORÊT



Du 1^{er} avril au 15 mai :

« RÊVES D'ENFANTS »,
PEINTURES ACRYLIQUES DE M^{ME} PETIPAS



Du 17 mai au 26 juin :

« RYTHMES, PEINTURE, MUSIQUE ET SCULPTURES » DE M. AUGER ET DE M^{ME} COFIELD.

État civil

NAISSANCES

Matias BOISBOURDIN né le 28 novembre 2009
Gabriel JAMET né le 31 décembre 2009
Mathéo BOULAY né le 5 janvier 2010
Salomé WIDORY née le 16 janvier 2010
Amandine CHABALIER née le 4 février 2010

DÉCÈS

Gisèle ALLIAUME veuve GOIBEAU le 4 novembre 2009
Françoise CARRÉ épouse VAN ACKER le 15 novembre 2009
Roger ASSELIN le 21 novembre 2009
Bernard JAMET le 25 novembre 2009
Christian DELAPIERRE le 27 novembre 2009

Huguette GUÉRIN le 19 décembre 2009
Magdeleine LELOUP veuve BOISSEIN le 24 décembre 2009
Augusto DOS ANJOS GABRIEL le 6 janvier 2010
Andrée BIERGE épouse ROY le 7 janvier 2010
Elise SASSIN veuve JARRET le 10 janvier 2010
André RATISCOL le 17 janvier 2010
René HILLAIRET le 29 janvier 2010
Robert BURGEVIN le 30 janvier 2010
Lucien GROS le 30 janvier 2010
Marie-Madeleine MAROIS épouse DESNOUS le 3 février 2010
Olivier LOISEAU le 12 février 2010
Renée TISSIER veuve HERMIER le 13 février 2010
Madeleine COUTELLIER épouse MÉTHIVIER le 5 mars 2010



Le hameau de Cherelles et ses habitants

Sur la route allant à Bray, il s'étend du « Gué de Nombureau » au « Gué de Cherelles », l'ancienne Bonnée coupant la route à ces deux endroits. Au 19^{ème} siècle, c'était un carrefour : les chemins venant de Fleury, la Noue Archenaude, les Noues, et quelques centaines de mètres plus loin celui des Tailles venant de Tizy et du Vieux Chemin faisaient de Cherelles un lieu de passage : et quel passage !!! Un bourbier impraticable : alors qu'une arche de pierre était construite au Gué de Cherelles (dont il reste des vestiges), la Bonnée ne passait pas à cet endroit précis, mais 25 mètres plus loin et n'était franchissable qu'à gué...

Des vignes, quelques terres labourables semées de bled (blé), seigle et avoine, et aussi des boulaies étaient le paysage de Cherelles au 19^{ème} siècle.

Une croix de chemin a été mise tout d'abord sur le placis existant à l'arrivée du chemin de la Noue Archenaude, puis déplacée au carrefour du chemin des Noues. Là, entourée de deux tilleuls, elle était régulièrement fleurie par les habitants du quartier. Mais, depuis peu, les tilleuls ont été coupés, la croix mise en contrebas, presque au fossé...

Ce 20^{ème} siècle, les boulaies ont fait place au maraîchage, les vignes ont disparu, l'ancienne Bonnée également..., les fossés ont été busés, les gués ne sont plus que dans les récits anciens, la route est aujourd'hui sans ornières.

Ses habitants ?

En face du chemin des Noues, René COUTANT exploite avant 1800 la métairie de Cherelles avec son épouse Marie FALLEAU. La maison est bordée au nord par l'ancienne Bonnée et l'arche de Cherelles, et devant, comme devant chaque maison des Noues, une mare. (L'un de ses enfants s'y noiera).

Sa fille Marie épouse en 1815 Jean Sébastien PHILIPPEAU, fils de Jean, propriétaire de la Mitonnerie. René COUTANT décède en 1822, et c'est ce gendre qui reprend la ferme. Il emploie une parente, Catherine FALLEAU comme « oisonnière ». Les oies étaient donc élevées et devaient glaner les champs après les récoltes. Pour la petite histoire, Catherine FALLEAU était employée « par tolérance et pour sa nourriture ». Mais, les histoires ne finissent pas toujours mal, le 24 juillet 1823, elle hérite d'une somme de 3.450 frs... et rien ne dit qu'elle soit restée à garder les oies ! ... La famille PHILIPPEAU viendra habiter les Noues vers 1830, et après plusieurs ventes, cette maison deviendra la propriété de la famille PLOTTON (propriétaire également de la Mitonnerie à la même époque). Depuis, les héritiers l'ont cédée, et cette petite ferme rénovée « à l'ancienne » respecte son caractère initial que nos ancêtres lui avait donné.

Sur l'autre côté du chemin, au carrefour de celui arrivant de la Noue Archenaude, une maison composée à l'époque de deux corps de bâtiments a appartenu à la fin du 18^{ème} siècle, et ce depuis environ 1750, à la famille CHATEIGNER. Guillaume y est vigneron et tonnelier en 1800. Il aura 2 fils : Jean qui continue à Cherelles le métier de vigneron, et Alexis Guillaume qui viendra tonnelier Place du Martroy en 1808. Par héritages successifs, cette maison sera occupée par les descendants de Jean, les familles JANVIER/JUTTEAU, JANVIER/CHANGEUX, DUCLOUX/JANVIER et BOUSSIER/DUCLOUX. Ils ne s'en sépareront que dans la seconde moitié du 20^{ème} siècle au profit de l'exploitant.

En face, une maison d'apparence récente, mais déjà mentionnée sous Napoléon 1^{er}. En 1808, Louis JUTTEAU, vigneron, y décède après deux mariages avec Marie BOUTHE-

GOURD et Anne ROCHER. Cette maison est achetée par Firmin FOURNIER, fils du propriétaire de la Mitonnerie. Il y vivra manœuvre puis vigneron jusqu'aux environs de 1860 avec son épouse Marie, Louise PRIEUR. Elle revient ensuite dans la famille QUELIN/ROCHER, puis dans celle de Victor QUETTIER en 1865. En 1899, trop vétuste, elle est reconstruite. Ses habitants actuels, descendants de Victor QUETTIER l'ont encore modernisée.

En 1868, Marie Adélaïde LACROIX, propriétaire de Nombureau, fait construire pour sa fille une maison à Cherelles. Ses descendants GAUDRY/LACROIX la feront déjà modifier en 1896. Ils sont meuniers à Saint-Benoît, et propriétaires également du Moulin de la Haute Hacquenée. Ils vendront leur héritage de Cherelles vers 1930 à Amédée PLOTTON habitant un peu plus loin... Elle a été une ferme exploitée jusqu'aux environs de 1960, et depuis, cédée et rénovée, elle garde son caractère de maison de campagne.

Depuis quelques années, les constructions nouvelles qui fleurissent tout au long de la route du hameau de Cherelles ont radicalement changé le paysage. Le caractère typique et ancien du hameau a disparu, mais... il faut bien moderniser !

Des 3 fermes de 1800, des 4 de 1900 et de 1950, on est aujourd'hui à 17 habitations, dont une seule à gardé sa destination première d'exploitation agricole.

Quant à ses habitants : en 1806 : 15 pour 3 maisons, en 1900 : 15 (environ) pour 4 maisons, en 1950 : 15 toujours pour 4 maisons, aujourd'hui : entre 35 et 40 ? pour 17 maisons...